



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-164

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-03-11-00052 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0013 CH LA CHATRE (2 pages)	Page 3
R24-2021-03-11-00054 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0028 GCS EN CHINONNAIS (2 pages)	Page 6
R24-2021-03-11-00053 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0037 CH VALENCAY (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00052

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0013 CH LA CHATRE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de La Châtre
N° FINESS : 360000061
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de La Châtre ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de La Châtre sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine HC	11	350,85 €
Soins de suite et de réadaptation	30	292,11 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du Centre Hospitalier de La Châtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00054

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0028 GCS EN
CHINONNAIS

ARRETE
**fixant les tarifs journaliers de prestations
du GCS chirurgie en chinonais
à St Benoît la Forêt
N° FINESS : 370013278
pour l'exercice 2021**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au GCS chirurgie en chinonais à St Benoît la Forêt sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Chirurgie	12	1 090,27€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Chirurgie ambulatoire	90	935,00€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur du GCS chirurgie en chinonais à St Benoît la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00053

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0037 CH VALENCAY

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier de Valençay
N° FINESS : 360000087
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre Hospitalier de Valençay;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au Centre Hospitalier de Valençay sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de Suite	30	162,78 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3: le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du Centre Hospitalier de Valençay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL